

IMMIGRATION : NON AUX IDÉES REÇUES !

Les immigrés sans-papiers travaillent tous « au noir ».



FAUX

Le travail dissimulé est loin de ne concerner que les travailleurs sans-papiers. En France, l'économie souterraine est évaluée à 4 % du PIB, plus de 80 milliards d'euros en 2011.

Il peut aussi bien concerner les stagiaires non déclarés, les travailleurs indépendants que l'on paie en liquide sans facture, le baby-sitting ou les cours non déclarés... Concernant les secteurs professionnels plus traditionnels, le travail dissimulé est assez présent dans des secteurs tels que l'hôtellerie-restauration, le bâtiment, l'agriculture avec le travail saisonnier, la confection...

La quasi-totalité des salariés n'ayant pas de titre de séjour et régularisés depuis 2008, notamment par le biais de dossiers présentés par les organisations syndicales, n'étaient pas des clandestins. Ils avaient des contrats de travail et étaient déclarés à la Sécurité sociale. Les seules exceptions, peu nombreuses, concernent le travail de proximité auprès de particuliers.

Les étrangers sans-papiers qui ont un emploi n'ont pas intérêt à travailler « au noir » s'ils veulent obtenir un titre de séjour. En effet, il leur faut démontrer qu'ils possèdent des bulletins de paie, qu'ils déclarent leurs revenus voire qu'ils payent des impôts.

Pour en savoir plus...



1. Héran François. « Parlons immigration en 30 questions ». *La documentation française* 2012.
2. Tribune co-signée par François Chérèque. « Moins d'immigrés, une France faible ». *Le Journal du dimanche*. 11 mars 2012.
3. Lesniak Isabelle, Berthereau Jessica et Robert Virginie. « Les quatre vérités sur l'immigration ». *Enjeux les Echos*. Février 2012.
4. Chojnicki Xavier et Ragot Lionel. « L'immigration peut-elle sauver notre système de protection sociale ? ». *La lettre du CEPII* n° 311. 15 juin 2011 et « On entend dire que l'immigration coûte cher à la France, qu'en pense les économistes ? ». *Les échos et Eyrolles* 2012.
5. Ortega et Peri. *Étude des Nations Unies*. 2009.
6. Meurs Dominique. « Interview ». *Solidaires, journal de l'Union régionale CFDT Île-de-France*. Avril 2012.
7. Nau Xavier. *Les inégalités à l'école. Avis du Conseil économique, social et environnemental*, 2011.
8. Mouhoud El Mouhoub. « Audit des parlementaires de la politique d'immigration, d'intégration et de codéveloppement ». Mai 2011.
9. Sagot Mariette. « Quatre immigrés sur dix s'installent en Île-de-France ». *Note rapide Population modes de vie* n° 342. IAURIF. Juillet 2007.
10. Sagot Mariette. « Arrivées de l'étranger : l'Île-de-France attire des jeunes qualifiés ». *Note rapide Société* n° 521 - IAU. Octobre 2010.

L'Union régionale CFDT Île-de-France est engagée en faveur d'une politique d'immigration qui respecte les choix et les droits des individus en garantissant en premier lieu les droits fondamentaux d'accueil et d'intégration, d'accès à l'emploi, de promotion sociale et d'égalité.

« La CFDT Île-de-France demande donc que tous les salariés sans-papiers sans condition de nationalité et quel que soit le métier exercé, soient régularisés ». (congrès de l'Union régionale de Conflans-Sainte-Honorine).

Le groupe ressources « immigration et travailleurs sans-papiers » de l'Union régionale est à la disposition des équipes pour toute action sur le sujet.

IMMIGRATION : NON AUX IDÉES REÇUES !

Le débat sur la place de l'immigration dans la société française est légitime. Cependant, il est nécessaire de dépassionner ce débat pour que l'immigration ne soit pas le « bouc émissaire » de notre société. Face aux discours idéologiques récurrents, face aux vraies-fausse bonnes solutions avancées, l'Union régionale CFDT Île-de-France a donc souhaité revenir sur quelques-unes des idées reçues qui pénètrent toutes les sphères de notre société. Refuser l'amalgame, l'erreur d'interprétation, la stigmatisation, c'est déjà, selon nous, lutter contre les discriminations et les préjugés.



Définitions

La population résidant sur le territoire français est en perpétuel mouvement.

On peut décomposer l'évolution de la population en deux éléments : le **solde naturel**, différence entre les naissances et les décès, et le **solde migratoire**, différence entre les entrées (immigration) et les sorties (émigration) du territoire.

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger. Dans cette catégorie, on trouve aussi bien des personnes étrangères que les Français naturalisés.

40 % des immigrés sont Français.

Un **étranger** est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France ; c'est le cas des mineurs notamment qui peuvent acquérir la nationalité française à 13 ans, 16 ans ou 18 ans.

Naturaliser : Accorder une nationalité à un étranger.

Il y a trop d'immigrés en France.



FAUX

La France n'est plus un pays d'immigration massive. Elle est devenue au contraire le pays d'Europe où la croissance démographique dépend le moins de l'immigration. L'immigration n'y a augmenté que de 1 % entre 1975 et 2008.

Sur les quinze dernières années, la France est l'un des pays riches qui a accepté le moins de nouveaux entrants. Leur part dans la population a augmenté 3,5 fois plus vite au Royaume-Uni et près de 2 fois en Allemagne ! ⁽¹⁾

Les immigrés sont 5,3 millions en France soit 8,4 % de la population (INSEE), alors qu'ils sont 21 % au Canada, 14 % aux États-Unis et 13 % en Allemagne.

Le décalage entre les chiffres et la perception de la réalité de l'immigration s'explique en partie par une forte concentration des populations immigrées dans certaines villes ou quartiers, et aussi du fait que l'on considère souvent les secondes voire les troisièmes générations comme des immigrés alors qu'elles sont nées en France.

IMMIGRATION : NON AUX IDÉES REÇUES !

La grande majorité des immigrés vient d'Afrique.



FAUX

En 2008 (INSEE), sur les 5,3 millions d'immigrés recensés en France, 42,5 % viennent d'Afrique au sens large (majoritairement d'Algérie et du Maroc) et 38 % d'Europe (majoritairement d'Italie, d'Espagne et du Portugal).

Sur les quatre premières origines géographiques des migrants, deux sont européennes (INSEE).

Il y a eu différentes vagues migratoires dans notre histoire récente. Les entreprises françaises, par le biais de la Société générale d'immigration créée en 1924, sont allées recruter des travailleurs en dehors du territoire métropolitain pour faire face à leurs besoins de main-d'œuvre. Après la seconde guerre mondiale, le recrutement s'est principalement fait dans les pays colonisés (Algérie, Maroc, Tunisie).

Les immigrés coûtent cher à la Sécurité sociale.

FAUX

La contribution nette globale des immigrés au financement de la protection sociale était de 3,9 milliards d'euros en 2005, selon une étude récente du laboratoire Equippe de l'université de Lille I. ⁽²⁾

En effet, 70 % des immigrés ont entre 20 et 60 ans ; ils sont donc nombreux parmi les actifs qui cotisent, même s'ils occupent plus souvent des emplois précaires. ⁽³⁾

De plus, l'accès aux aides sociales n'est pas immédiat pour les étrangers (cinq ans d'autorisation de travail pour prétendre au RSA par exemple).

Leurs carrières étant souvent incomplètes, leurs retraites sont aussi plus faibles. Compte tenu de leurs âges, les immigrés utilisent moins le système de santé. Au final, ils rapportent donc plus qu'ils ne coûtent et ils participent donc à combler les déficits ! ⁽⁴⁾

Les immigrés prennent le travail des Français.



FAUX

Les immigrés occupent souvent des emplois délaissés. Ils diminuent la tension dans des secteurs qui ne trouvent pas assez de main d'œuvre et contribuent donc à la croissance de pans entiers de l'économie (bâtiment, hôtellerie, restauration, sécurité, services à la personne, etc.).

Il n'y a donc pas de concurrence entre les immigrés et les travailleurs nationaux. Au contraire, il y a une complémentarité !

S'ils occupent un emploi, ils sont aussi des consommateurs. Ils contribuent ainsi à créer de nouveaux emplois.

Selon les Nations Unies, entre 1980 et 2005, une augmentation de 1 % de la population grâce aux migrants dans 74 pays a entraîné une hausse du PIB de 1 %. ⁽⁵⁾

Les enfants d'immigrés sont majoritairement en échec scolaire.

FAUX

89 % des descendants d'immigrés sortent du système scolaire avec un diplôme. Il est exact toutefois qu'ils sont davantage en échec que les autres (1,8 fois plus) ⁽⁶⁾. Cette situation est largement due à un milieu social moins favorable. Les enfants des catégories sociales populaires quelle que soit leur origine sont plus souvent en échec scolaire que ceux des catégories sociales supérieures.

A milieu social équivalent, ils ne sont pas davantage touchés par l'échec scolaire. ⁽⁷⁾

IMMIGRATION : NON AUX IDÉES REÇUES !

Accueillir les migrants, c'est accueillir « la misère du monde ».



FAUX

Selon les économistes, plus un pays est pauvre, plus son taux d'expatriation est bas, car pour migrer, il faut des moyens financiers. ⁽⁸⁾

D'ailleurs, le niveau de qualification des nouveaux arrivants est de plus en plus élevé. Par exemple, sans médecins étrangers, certains hôpitaux français ne pourraient plus fonctionner.

Au total, l'immigration ne représente que 3 % de la population mondiale aujourd'hui, contre 2,3 % en 1965.



Zoom sur l'Île-de-France

- 1 950 000 Franciliens sont immigrés (soit 16,9 % de la population).
- Les nouveaux arrivants étaient 97 000 en 2005 (252 000 au niveau national), soit 39 000 temporaires (pour moins d'un an, essentiellement des étudiants et demandeurs d'asile) et 58 000 permanents.
- 4 immigrés permanents sur 10 s'installent en Île-de-France. ⁽⁹⁾
- L'Île-de-France attire des immigrés qualifiés : 32 % ont un diplôme de deuxième cycle universitaire. ⁽¹⁰⁾

Les travailleurs sans-papiers sont tous entrés de manière illégale en France.



FAUX

Tout d'abord, il faut rappeler que l'immense majorité des immigrés se trouve en situation régulière.

Par ailleurs, s'il existe effectivement des filières et des passeurs, **la très grande majorité des travailleurs sans-papiers a franchi les frontières de manière tout à fait légale.**

Un visa de tourisme permet de séjourner dans un autre pays mais à l'issue de l'autorisation temporaire de séjour, ceux qui restent se retrouvent alors dans l'illégalité.

Le terme « sans-papiers », bien que passé dans la langue courante, est donc inadapté. En réalité, ce qui manque à ces personnes, ce sont des autorisations de travail et/ou de séjour car dans leur très grande majorité, elles possèdent des passeports ou des documents les identifiant.

Les procédures administratives souvent longues et diverses suivant les préfectures ont pour conséquence de « produire » des sans-papiers et de placer les travailleurs et leurs familles dans l'illégalité et l'insécurité.

Par exemple, lors d'un divorce et d'une décohabitation, l'époux ou l'épouse peut se voir retirer son titre de séjour.

